

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 7 OCTOBRE 2021

DEL-2021-166

L'An deux mille vingt et un, le sept octobre, à 8 heures 45, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 30/9/2021, s'est réuni 'Salle 300' de l'Espace Rencontre d'Annecy-le-Vieux, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SADDIER, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme DETURCHE.

M. CHASSAGNE.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, MERMIER.

MM. DAVIET, GILLET, MATHIAN.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CELDA, GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, JEZEQUEL, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 25

Présents : 18

Représentés par mandat : 2

Objet : COMMUNE D'EVIAN-LES-BAINS - SYAN'CHALEUR - CONCEPTION, REALISATION ET MAINTENANCE D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET DE SON RESEAU DE CHALEUR SUR LE QUARTIER DES HAUTS D'EVIAN - MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE

Exposé du Président,

Le Syndicat dispose depuis 2017 de la compétence optionnelle « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid ». Ainsi, les communes peuvent, selon leur souhait et conformément à l'article L2224-38 du Code Général des Collectivités Territoriales, transférer cette compétence au SYANE pour la réalisation de projets publics.

Après des études de faisabilité pilotées par le SYANE courant 2020, la commune d'EVIAN-LES-BAINS a confirmé son souhait de réalisation d'un réseau de chaleur sur les Hauts d'Evian, en décidant lors de son conseil municipal du 10 novembre 2020 de transférer à cette fin la compétence « réseau public de chaleur et de froid » au SYANE.

Lors de sa séance du 14 décembre 2020, le Comité Syndical a délibéré de façon concordante en ce sens, et a confié la gestion de ce service public à sa régie Syan'Chaleur, régie sans personnalité morale et dotée d'une autonomie financière.

Il est rappelé les principales caractéristiques prévisionnelles du projet :

- Raccordement des bâtiments publics existants (collège, groupe scolaire, gymnase, EHPAD) et en projet (SDIS), ainsi que de l'ensemble des opérations immobilières à venir sur le quartier (environ 700 logements), pour une alimentation en chaleur permettant le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire toute l'année
- Chaufferie bois de 800kW, permettant l'alimentation de plus de 80% des besoins en chaleur par le bois énergie, avec un appoint et un secours de la production assuré par deux chaudières au gaz naturel.
- Environ 4500ml de réseau enterré, avec une isolation renforcée.
- Montant total d'investissement d'environ 4,5 M€ HT.
- Mise en service du réseau de chaleur durant la saison de chauffe 2022/2023.

Dans sa séance du 4 mars 2021, le Bureau syndical a approuvé le principe de recourir à un marché public global de performance, pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'une chaufferie bois (+ appoints) et de son réseau de chaleur sur le quartier des Hauts d'Evian sur la commune d'EVIAN-LES-BAINS. Le Bureau a également approuvé le versement d'une prime de 10 000 € HT à chaque candidat ayant remis une offre initiale admise à négociation.

Le SYANE a ainsi lancé, en tant qu'entité adjudicatrice, une procédure de consultation avec négociation, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

Le marché global de performance prévoit 3 phases de prestations, à prix global et forfaitaire :

- Phase 1 : Etudes de conception et d'exécution (Tranche ferme).
- Phase 2 : Construction et mise en service des installations.
- Phase 3 : Exploitation et maintenance des ouvrages.

Les phases 2 et 3 sont optionnelles et seront déclenchées lorsque le SYANE disposera des éléments définitifs permettant d'assurer l'équilibre économique du projet.

Le marché court à compter de sa notification, et jusqu'au 30 juin 2029.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Montant de l'offre : 35 %,
- Valeur technique de l'offre : 65%.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) du Syndicat, réunie le 1^{er} avril 2021, a autorisé les groupements de candidats représentés par les sociétés Dalkia, Idex et Engie Solutions à présenter une offre.

Dans sa séance du 2 juin 2021, la CAO, après analyse des offres initiales remises par ces trois candidats, a formulé l'avis de négocier avec chacun d'eux.

La CAO réunie le 20 septembre 2021 a analysé les offres négociées, classé et attribué le marché au groupement ENGIE ENERGIE SERVICES / ARCANE, candidat ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse, au regard des critères de jugement.

La Commission d'Appel d'Offres a également validé le règlement d'une prime, d'un montant de 10 000 € H.T., aux trois candidats, chaque candidat ayant remis une offre régulière et conforme aux exigences du règlement de consultation. Il est précisé que la rémunération de l'attributaire tiendra compte de la prime qui lui aura été versée.

Il est précisé que l'ensemble de ces éléments a été préalablement présenté et approuvé par les membres du Conseil d'Exploitation de Syan'Chaleur, le 21 septembre 2021.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord au marché à conclure avec le groupement désigné attributaire par la Commission d'Appel d'Offres, et au versement de la prime de 10 000 € HT à chaque candidat,
2. à autoriser le Président à signer le marché,
3. à autoriser le Président à signer les ordres de service relatifs au marché.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,



Syane
ENERGIES A NUMERIQUE

Joël BAUD-GRASSET.